

Bilan de la rentrée inclusive : un accueil réformé qui bénéficie aux élèves et aux familles

Depuis la rentrée 2019, l'académie de Versailles s'est engagée dans une école pleinement inclusive pour chacun de ses 31 000 élèves en situation de handicap. La journée internationale des personnes handicapées, ce mardi 3 décembre, est l'occasion de faire un premier bilan de la rentrée inclusive.

UN GUICHET UNIQUE A L'ECOUTE DES DEMANDES DES FAMILLES

L'accompagnement des familles est fondamental. Au-delà des entretiens réguliers mis en place entre la famille, les accompagnants et le chef d'établissement, l'académie de Versailles a mis en place un guichet unique, dans chaque département, afin d'apporter une première réponse en moins de 24h.

181 saisines des cellules d'écoute départementales

- > 25 dans les Yvelines
- > 56 dans l'Essonne
- > 25 dans les Hauts-de-Seine
- > 75 dans le Val d'Oise

98 % des situations traités, 2 % en cours de traitement

52 % des saisines relatives à l'accompagnement humain



ACADÉMIE DE VERSAILLES
L'ÉCOLE INCLUSIVE

Famille, accompagnants, enseignants, une cellule d'accueil est à votre disposition dans chaque département :

Yvelines : 01 39 23 62 63
Essonne : 01 69 47 91 54
Hauts-de-Seine : 01 71 14 29 67
Val-d'Oise : 01 79 81 20 44

 
Région académique
ÎLE-DE-FRANCE

DES ACCOMPAGNANTS FORMES ET INTEGRES A L'EQUIPE EDUCATIVE

Les conditions d'exercice du métier d'accompagnant d'élève en situation de handicap (AESH) ont fortement évolué à la rentrée 2019 avec **des contrats plus stables d'une durée de trois ans** (CDIisation possible au bout de 6 ans).

Chaque nouvel AESH bénéficie d'une formation initiale de 60h à travers un parcours modulaire adapté aux besoins des élèves qu'il accompagne. Ils sont ensuite accompagnés par des AESH référents, plus expérimentés et spécifiquement formés.

L'AESH a toute sa place au sein de l'équipe éducative : intégré dès la pré-rentrée, reçu par le chef d'établissement pour son installation, recevant les familles en présence du chef d'établissement et du professeur de la classe ou professeur principal.

5 077 postes équivalent temps plein d'AESH dans l'académie

> 1 271 postes dans les Yvelines

> 1 475 dans l'Essonne

> 938 dans les Hauts-de-Seine

> 1 393 dans le Val d'Oise

300 nouveaux AESH à la rentrée 2019

100 % des AESH bénéficiant d'un contrat de 3 ans

60 heures de formation dispensées aux nouveaux AESH dans les 6 premiers mois

Une mobilisation avec Pôle Emploi Île-de-France pour recruter plus d'AESH

Depuis l'été 2019, la collaboration entre Pôle emploi Île-de-France et l'académie de Versailles s'est renforcée autour du recrutement des AESH. Les besoins de recrutement dans ce secteur sont importants et les évolutions récentes du métier constituent une opportunité d'amplifier le recrutement. L'académie de Versailles et Pôle emploi Ile-de-France ont ainsi associé leurs moyens d'action et de communication : création d'une page dédiée sur le site de Pôle emploi Ile-de-France, campagne de recrutement sur les réseaux sociaux, organisation d'événements aux niveaux départementaux...

DES POLES INCLUSIFS QUI REPONDENT MIEUX AUX BESOINS DES ELEVES

Après une expérimentation en 2018, **les pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL) ont été généralisés à la rentrée 2019** suite à leur inscription dans la loi pour une école de la confiance. L'objectif des PIAL est de coordonner les moyens d'accompagnement humain au sein des écoles et des établissements scolaires. Ils permettent d'offrir une plus grande souplesse dans l'organisation du service pour **s'adapter plus facilement aux besoins des élèves**.

Concrètement, cette nouvelle organisation a permis à l'académie de commencer à recruter les AESH dès l'été, sans avoir à attendre que la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) ne notifie un besoin d'accompagnement. Ainsi, **les accompagnants attendaient leurs élèves dans la classe et non l'inverse**.

Le PIAL permet également de mobiliser tous les enseignants pour analyser les besoins des élèves et mettre en œuvre les adaptations et aménagements pédagogiques nécessaires à la réussite scolaire des élèves concernés. Pour ce faire, les équipes peuvent s'appuyer sur **la plate-forme numérique « CAP école inclusive » mise à la disposition des enseignants et des AESH depuis la rentrée scolaire 2019** (ressources pédagogiques simples et mise en contact avec des personnes ressources).

209 PIAL dans l'académie

2 158 écoles et 398 collèges et lycées inclus dans un PIAL

76 % d'élèves en situation de handicap scolarisés dans un PIAL

97 % d'entre eux bénéficiant d'un AESH (+6 points par rapport aux élèves hors PIAL, + 7 points par rapport à l'an dernier)

